

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Conservatoire à
rayonnement
départemental –
Demandes de
subventions à la DRAC
et au Conseil Général
des Yvelines pour l'aide
au fonctionnement –
Demandes de
subventions au Conseil
Général des Yvelines
pour l'acquisition
d'instruments et l'aide
aux projets – Exercice
2011**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

OBJET : CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA D.R.A.C. ET AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT — DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS ET L'AIDE AUX PROJETS – EXERCICE 2011

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) sont subventionnés d'une part par l'État, à travers les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), et d'autre part par le Conseil Général des Yvelines selon des critères fixés par un schéma d'orientation pédagogique. Ce schéma porte sur le programme pédagogique, la qualité du travail des enseignants, les résultats obtenus et le rayonnement du Conservatoire dans le Département. Le Conservatoire à Rayonnement Départemental *Claude Debussy* est en conformité avec ces critères et déploie une intense activité d'enseignement et de diffusion.

La Ville demande une subvention pour l'aide au fonctionnement auprès de l'État et du Conseil Général des Yvelines pour l'année 2011. Les sommes perçues en 2010 devraient être reconduites. À titre indicatif, le montant de la subvention de la DRAC Île-de-France s'élevait à 129 339 € en 2010. Le montant de la subvention du Conseil Général des Yvelines s'élevait à 71 912 €.

La Ville sollicite également l'aide du Conseil Général des Yvelines pour l'acquisition d'instruments et l'aide aux projets dans le cadre de son programme d'aide au développement des écoles de musique :

- L'aide à l'acquisition d'instruments couvre 30 % de la dépense H.T. (instruments neufs). En 2011, le CRD envisage d'acquérir une grande épinette (petit clavecin), ainsi que deux cornets. Ces instruments sont destinés en particulier à la location aux élèves pour une période d'initiation. Les recettes annuelles de ces locations s'élèvent à environ 500 €.
- L'aide aux projets couvre 30 % du budget engagé, plafonné à 12 000 €. En matière de projet, le CRD prévoit une master-classe de danses de la Renaissance avec Madame GRACIO-MOURA, spécialiste reconnue.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE :

- des subventions auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2011 pour le fonctionnement du CRD,
- une subvention d'investissement auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2011 pour l'acquisition d'instruments,
- une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'aide aux projets 2010-2011,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT